

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2016

TRAVAIL - (N° 3909)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1230

présenté par
M. Sirugue
-----**ARTICLE 33 TER**

Au début de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« Cette expérimentation »

les mots :

« L'expérimentation prévue au présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.